



VENTE D'UNE MAISON

Liste des pièces à fournir à votre notaire

- Fiche d'état civil à télécharger sur le site internet

- Titre de propriété

- Si le bien est situé dans un lotissement :
 - Cahier des charges et/ou règlement du Lotissement
 - Statuts de l'Association Syndicale Libre
 - Nom et coordonnées du représentant de l'Association Syndicale Libre
 - Les trois derniers procès-verbaux des assemblées générales de l'Association Syndicale Libre
 - Le dernier appel des charges du lotissement

- Diagnostics techniques immobiliers (se rapprocher d'un diagnostiqueur professionnel) :
 - Plomb (si le permis de construire du bien est antérieur au 01/01/1949)
 - Amiante (si le permis de construire du bien est antérieur au 01/07/1997)
 - Termites (si le bien est situé dans un secteur visé par un arrêté préfectoral)
 - Diagnostic de performance énergétique
 - Gaz (si le bien a une installation de plus de quinze ans)
 - Electricité (si le bien a une installation de plus de quinze ans)
 - Etat des Risques et de Pollutions
 - Assainissement :
L'assainissement de votre maison s'effectue-t-il :
 - par un système individuel ?
Si oui, avez-vous procédé à un contrôle récemment ou la mairie a-t-elle prévue ce type de contrôle ?
(Dans tous les cas, merci de joindre une copie du diagnostic)
 - par un raccordement au « tout-à-l'égout » ?
(Vérifier auprès de votre diagnostiqueur si votre bien n'est pas situé dans une commune où un contrôle du raccordement est obligatoire)

- Dernier avis de taxe foncière

- Renseignements relatifs à la construction :
 - Avez-vous fait construire le bâtiment vendu (ou l'un d'entre eux) ?
(Si oui, nous adresser la copie du permis de construire, de la déclaration d'achèvement de travaux et de conformité)
 - Ces travaux sont-ils achevés depuis moins de dix ans ?
 - Si oui, avez-vous souscrit une assurance dommage-ouvrage couvrant la garantie décennale ?
(Si oui, nous adresser l'attestation de souscription et de paiement de l'assurance, ainsi que la police intégrale.)
(A défaut, nous adresser la liste des toutes les entreprises intervenues sur le chantier avec leur adresse et leurs attestations d'assurance.)
 - Avez-vous acquitté l'ensemble des taxes fiscales générées par le permis de construire ?
(Le cas échéant, adresser quittance du paiement.)

 - Avez-vous effectué des travaux postérieurs à la construction (exemple : piscine...) ?



- Ces travaux ont-ils fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux ?

(Si oui, nous adresser la copie du permis de construire, de la déclaration d'achèvement de travaux et du certificat de conformité.)

- Certains équipements de votre maison sont-ils encore sous garantie (chaudière, climatisation, électroménagers éventuellement inclus dans la vente, etc...?)

Votre bien est-il équipé d'un détecteur de fumée ?

Votre bien est-il équipé d'une piscine :

(si oui fournir l'attestation de conformité du système de sécurité)

Votre bien est-il équipé d'une cheminée/poêle ?

(si oui fournir la facture du dernier ramonage)

Votre bien est-il équipé d'un système de récupération des eaux de pluie ?

Votre bien est-il équipé de panneaux photovoltaïques ?

Le bien immobilier constitue-t-il votre résidence principale ? Si oui, depuis quand ?

Si non, est-il ou a-t'il été loué ?

(si oui, fournir le contrat de location, la lettre de congé du locataire ou la lettre donnant congé au locataire).

≡ EQUILIS BORDEAUX

Maître Christophe COSQUER, notaire

286, avenue Pasteur – 33185 LE HAILLAN

Mail : christophe.cosquer@notaires.fr – Tél : 05 56 97 84 10